

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Nathalie MURGUET
5	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	
12	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
13	AIX LES BAINS	T	Jean-Jacques MOLLIE	
14	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
15	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
16	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
17	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Françoise CARON
21	LE BOURGET DU LAC	T	Noël DAMIEN	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	Départ après la 6 <sup>ème</sup> délibération
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER Arrivée après la 4 <sup>ème</sup> délibération
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
35	MOUXY	T	Nicolas MARC	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Départ après la 7 <sup>ème</sup> délibération
42	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
43	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX LES BAINS  
AIX LES BAINS  
LE BOURGET DU LAC

Pascal PELLER  
Nathalie MURGUET  
Pierre HOCHARD

LE BOURGET DU LAC  
DRUMETTAZ-CLARAFOND

Françoise CARON  
Gilles LAURENT

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND	Pugny-Chatenod
Daniel DE MEDTS	Saint Offenge
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme
Olivier LIBERELLE	Responsable Aqualac
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 août 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 227 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (42 titulaires), et 47 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

**URBANISME**

**Engagement de la procédure de modification n°4 du PLU de la commune d'Aix-les-Bains**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 29 mars 2007, le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-les-Bains a été approuvé. Ce PLU a fait l'objet depuis d'une révision simplifiée, d'une modification simplifiée et trois modifications. Par délibération en date 23 juin 2016, la commune d'Aix-les-Bains a demandé à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget compétente en matière de documents d'urbanisme, de faire évoluer son PLU et d'enclencher la procédure nécessaire.

Les points d'évolution portent sur la modification du règlement écrit notamment pour augmenter les exigences en matière de stationnements et mettre en place un coefficient d'emprise au sol ou un coefficient de biotope pour favoriser la nature en ville, la modification du règlement graphique principalement sur les secteurs Petit Port, Côtéfort et St Simond, et la modification de certains emplacements réservés et des orientations d'aménagement n°11 et N°1

L'ensemble de ces points nécessitent donc d'engager une procédure de modification n°4 du PLU.

Conformément à l'article L 153-36 du code de l'Urbanisme, cette modification :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) d'Aix-les-Bains;
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Monsieur le Président confirme l'intérêt pour la commune d'Aix-les-Bains d'adapter son PLU en utilisant la procédure de modification et propose à l'Assemblée d'engager cette procédure.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-37 du code de l'urbanisme ;  
VU le PLU d'Aix-les-Bains approuvé le 29.03.2007, révisé le 02.02.2011 (révision simplifiée) et modifié le 02.02.2011, le 28.11.2012, le 18.09.2014 (modification simplifiée), et le 24.09.2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-les-Bains
- AUTORISE le Président à engager la procédure de modification et les actes et démarches nécessaires et utiles à cette procédure.

Aix-les-Bains, le 01 septembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc : 0





Ville d'Aix-les-Bains

République française  
Liberté, égalité, fraternité

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

### L'AN DEUX MILLE SEIZE LE TRENTE JUIN A DIX NEUF HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire**.

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 27 puis 28 puis 29 puis 27
Votants	: 32 puis 34 puis 35 puis 34

**CONVOCAATION** du 23 juin 2016.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER (arrivé à 19h45 avant vote 4), Corinne CASANOVA, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (jusqu'à 23h10 avant le vote N°19), Evelyne FORNER, Jean-Jacques MOLLIE, Marie-Alix BOURBIAUX, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, TORRES Joaquim, Aurore MARGAILLAN (jusqu'à 20h35 avant le vote N°7), Nicolas POILLEUX, Lorène MODICA, Véronique DRAPEAU (à partir de 19 h30 avant vote 3), André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI et Dominique FIE.

#### **ETAIENT EXCUSES**

Michel FRUGIER (jusqu'à 19h45), Pascal PELLER (ayant donné procuration pour la séance à Christèle ANCIAUX), Thibaut GUIGUE (à partir de 23h10), Aurore MARGAILLAN (ayant donné procuration pour la séance à Isabelle MOREAUX-JOUANNET), Soukaïna BOUHNİK (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas POILLEUX), Lucie DAL PALU (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Jérôme DARVEY (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas VAIRYO), Raynald VIAL (ayant donné procuration pour la séance à Marina FERRARI), Véronique DRAPEAU (à partir de 19 h 30), Serge GATHIER (ayant donné procuration pour la séance à Véronique DRAPEAU).

**SECRETARE DE SEANCE** : Lorène MODICA.

### 11. URBANISME

#### **B. Plan Local d'Urbanisme - Modification**

Corinne CASANOVA rapporteur fait l'exposé suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Aix-les-Bains a été approuvé le 29.03.2007 et a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification n° 1 le 02.02.2011, d'une modification n° 2 le 28.11.2012, d'une révision simplifiée n° 1 le 18.09.2014, d'une modification n° 3 le 24.09.2015.

La Loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) nécessite

B.P.348 - 73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Téléphone: 04.79.35.79.00 / 04.79.35.07.95 - Télécopie: 04.79.35.79.01 / 04.79.35.79.02

Courriel: [mairie@aixlesbains.fr](mailto:mairie@aixlesbains.fr)

de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme pour procéder à l'intégration de dispositions réglementaires tel que le coefficient de biotope (ratio entre la surface favorable à la nature et la surface de parcelle construite) ou encore le Coefficient d'Emprise au Sol (ratio entre l'emprise au sol des constructions et l'ensemble du terrain).

La mise en place d'un de ces outils favorisera le maintien de la bio-diversité et de la nature en Ville, en réservant des « surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables » lors des opérations de construction dans le cadre de la transition écologique de notre territoire, ou de déterminer la quantité de sol occupée par les constructions afin d'imposer qu'une partie du terrain reste non bâtie pour des motifs notamment paysagers.

A cette occasion, il sera proposé d'autres modifications, comme :

- . la modification de certains « Emplacements Réservés » ;
- . la modification d'Orientations d'Aménagement (O.A.) ;
- . la modification des règlements écrit et graphique ;

Ce dossier a été étudié par la 3ème commission, réunie le 31 mai 2016 et il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire :

- à solliciter la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget – GRAND LAC, compétente en matière de planification des documents d'urbanisme, pour lancer les procédures nécessaires
- à signer tous documents afférents à ce dossier.

### Décision

**Le conseil municipal par 33 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Fabrice MAUCCI et Dominique FIE) et 0 CONTRE :**

- autorise le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget – GRAND LAC, compétente en matière de planification des documents d'urbanisme, pour lancer les procédures nécessaires
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Renaud BERETTI**  
Premier adjoint au maire



Transmis le : 06.07.2016  
Affiché le : 05.07.2016

« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 06.07.2016 »

**Pierre-Jean FUSTINONI**  
D.G.A Ville d'Aix-les-Bains



Ville d'Aix-les-Bains

Lundi 4 juillet 2016

Direction des collectivités Territoriales et  
De la Démocratie locale  
Préfecture de la Savoie  
BP 1801 - 73018 CHAMBERY CEDEX



DIRECTION de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**BORDEREAU D'ENVOI**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

DESIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Délibération 11B – Plan Local d'Urbanisme – Modification	1	Pour visa du contrôle de légalité

Bordereau transmis en deux exemplaires originaux  
dont l'un est à retourner à titre d'accusé réception  
des actes joints aux coordonnées de la  
Collectivité émettrice



Christiane DARCHE  
Directeur de l'Administration Générale  
Courriel : [c.darche@aixlesbains.fr](mailto:c.darche@aixlesbains.fr)  
Tél. direct 04 79 35 78 90 - Tél. mobile 06 19 27 28 87  
Assistante Carole ZANCHI 04 79 35 78 61  
Télécopie 04 79 35 04 60

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Engagement de la procédure de modification n.4 du PLU de la commune d'Aix-les-Bains

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/09/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/09/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1492 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160901-d1492-DE

---

**Date de décision :** 01/09/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme